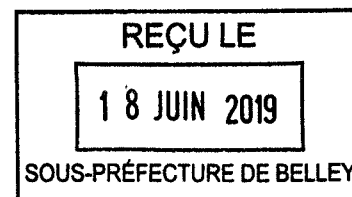


EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET :

Cession de l'ancienne Justice de Paix

Arch : 212.444

Séance du 29 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, TRAMOY Maurice.

Mmes BERTHET Claire, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : MM. ALLANDRIEU Bernard (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), PIFFADY Philippe (pouvoir à Mme MACHON Annie), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), SAVEY Didier (pouvoir à M. ARGENTI Bernard).

Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), BORGNA Séverine (pouvoir à Mme CHATEAU Marie-Luce), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), JOLY Fabienne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents : MM. DUSSUYER Régis, FRAISEAU Alain, HARNAL Sébastien, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.

Mmes BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme Claire BERTHET.

Soit : 35 présents, 10 pouvoirs.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre d'achat pour l'ancienne Justice de Paix, reçue en Mairie le 13 mai dernier.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par délibération du 31 mai 2012, le Conseil Municipal acceptait le principe de la mise en vente de ce bâtiment.

En début d'année 2018, deux offres ont été faites mais n'ont pas abouti.

Le 13 mars 2018, le Conseil Municipal décidait de revoir le prix de vente du bâtiment au prix de 92 000 €, frais d'agence inclus. En effet, de lourds travaux de rénovation (électricité, isolation, etc ...) sont à réaliser pour rendre ce bâtiment habitable.

Monsieur David MEGE et Madame Magali LYAUDET proposent d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°245, B n°960 (rez-de-chaussée) et B n°861 au prix de 85 000 € net vendeur, soit en leurs noms propres, soit pour le compte de la Société Civile Immobilirée en cours de constitution.

La dernière estimation de France Domaine en date du 29 mai 2019 fait état d'une valeur de 85 000 €.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 13 mai dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession des parcelles cadastrées B n°245, B n°960 (rez-de-chaussée) et B n°861 au prix de 85 000 € net vendeur.

Par un courrier en date du 24 mai 2019, Monsieur MEGE David et Madame LYAUDET Magali ou la société en cours de constitution, demandent à la commune que la vente soit prévue « acte en main » pour un montant de 92 500 €. Les frais de notaire correspondants s'élèveront à 7 500 € et seront reversés par la commune après la conclusion de la vente.

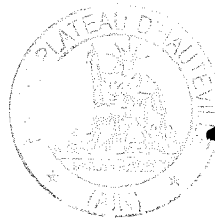
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** de céder à Monsieur David MEGE et Madame Magali LYAUDET ou la société en cours de constitution les parcelles cadastrées B n°245, B n°960 (rez-de-chaussée) et B n°861 au prix de 92 500 €. Les frais de notaire correspondants s'élèveront à 7 500 € et seront reversés par la commune après la conclusion de la vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

